

Procès verbal

Le mercredi 16 octobre 2024 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Alain GARNIER.

Secrétaire de la séance : André LAURENT

Présents : Alain GARNIER, André LAURENT, Marie-Cécile RIVIERE, Françoise BAUZOU, Jean DELHON, Daniel MOUILLAT, Thierry TORRES, Danièle CASSE, Jacques VU-VAN, Michel ANDOLFO

Représentés : Raphael GENZ représenté par André LAURENT

Absents et excusés : Sonia PORTET, Antoine DOMANEC, Grégory LAFOSSE

Ordre du jour :

1- Sécurisation de l'accès à l'école

Délibérations du conseil :

Sécurisation de l'accès à l'école (N° 2024_060)

Monsieur le Maire expose :

L'obligation de n'avoir qu'un seul accès à l'école a été imposée par le plan Vigipirate.

Cet accès se trouvant au bord de la RD 17 les enfants venant du centre du village sont obligés de cheminer le long de la route encombrée de plus par les voitures des parents.

Les parents d'élèves ont vivement réagi à ce danger pour les enfants.

Il a donc été décidé de réaliser un cheminement piéton ainsi qu'un parking. Ces travaux consistent en la réalisation d'un terrassement (réalisé), d'un enrochement de soutènement et la mise en place d'une couche de grave.

Les travaux restant à réaliser se chiffrent à 17 332,50€ HT qui seraient financés à 50% par le fonds de soutien à la ruralité.

Le plan de financement serait donc :

Montant des travaux :

Enrochement : 16 560,00 €

Couche de grave : 772,50 €

Total : 17 332,50 €

Fonds de soutien à la ruralité : 8 666,25 €

Part communale : 8 666,25 €

Ces travaux seront réalisés avant la fin de l'année 2024.

Une demande a été faite auprès de la DETR dont nous ne connaissons pas encore le résultat. Si une subvention est attribuée le montant imputé au fond de soutien à la ruralité sera ajusté pour correspondre au règlement d'utilisation de ce fond.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la réalisation des travaux de sécurisation de l'accès à l'école
- **DE MOBILISER** le fond de solidarité à la ruralité mis en place par la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes

Délibération : adoptée

Approbation de la procédure d'urgence (N° 2024_059)

Monsieur le Maire expose :

Le président de la communauté d'agglomération Foix-Varilhes nous a informé que si la délibération concernant la sécurisation de l'accès à l'école lui parvenait avant vendredi 18 octobre 2024, le dossier pourra être présenté dès le prochain conseil communautaire.

Cette opération étant urgente, j'ai décidé de convoquer en urgence le conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** cette procédure d'urgence.

Délibération : adoptée

Alain GARNIER
Président de séance

André LAURENT
Secrétaire de séance